



Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical N° 98/2017

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice : 27

- Présents : 22

- Procurations

- Absents : 5

Ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation : 26 Avril 2017

**OBJET : Proposition technique et financière de la Société HYDRETTUES pour la réalisation d'une étude pour la restauration de la continuité piscicole des ruisseaux de la Saudrune et du Roussimort – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°43/2017**

L'an deux mil dix sept et le quinze Mai, le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège chemin des Carreaux à Roques, sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCHE – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES - Bernard TISSEIRE

ABSENTS : MM Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – André MORERE

Monsieur le Président expose au comité syndical :

La société HYDRETTUES a effectué une analyse globale sur la continuité écologique des ruisseaux de la Saudrune et du Roussimort dans le cadre de la réalisation du PPG 2017-2021.

A l'issue de ce diagnostic, plusieurs obstacles ont été identifiés qui ont pour conséquence une déconnexion et un cloisonnement de ces ruisseaux avec la Garonne, le but étant de restaurer une libre circulation piscicole sur l'ensemble du bassin versant.

Les missions d'accompagnement de la société HYDRETTUES constituent une aide majeure dans la gestion, la définition et la conception des aménagements des sites identifiés.

Le montant forfaitaire de cette étude s'élève à la somme de 24 500.00 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

DECISION :

OUI L'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation de cette étude pour un montant de 24 500.00 € HT
- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à son financement
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

- **d'annuler et de remplacer la délibération N°43 POUR ERREUR MATERIELLE**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 19.05.17
Date de Publication le : 19.05.17

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	27
- Présents :	22
- Procurations	
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	22
Date de la convocation :	26 Avril 2017

OBJET

Acquisition parcelle de terrain pour création
d'un poste de refoulement
« Riverotte » à Labarthe sur Lèze
POLE LEZE

L'an deux mil dix sept et le quinze Mai , le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIÈGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège chemin des Carreaux à Roques , sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCHE – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES - Bernard TISSEIRE

ABSENTS : MM Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – André MORERE

Monsieur le Président rappelle que le schéma directeur assainissement des eaux usées du Pôle LEZE prévoit dans son programme de travaux, l'extension du réseau assainissement collectif chemin de Riverotte et la création du poste de refoulement de Riverotte. Etant donné l'emprise projetée du poste , de l'aire de stationnement et la configuration du site, il a été envisagé l'acquisition foncière d'une partie d'une parcelle, propriété de Monsieur CHELLA et Madame VAZ .

Suite aux rencontres avec les propriétaires, le syndicat a l'opportunité de faire l'acquisition à l'amiable d'une partie de la parcelle cadastrée AR138 sur la commune de Labarthe sur Lèze, pour une surface de 58 m2. Cette parcelle est classée en zone NH (Naturelle Habitat) sur le PLU de la commune. Une offre de prix à 90.00 € Le m2, pour la surface concernée est acceptée par les propriétaires. Un bornage de la parcelle est prévu par un géomètre expert, pour détacher cette parcelle.

OUI L'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- De confier au Vice-Président du Pôle Lèze, Monsieur Yves CADAS, les démarches auprès du notaire pour établir les actes nécessaires à l'acquisition de la parcelle citée ci-dessus,
- De donner mandat au Vice-Président du Pôle Lèze pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette acquisition.
- De prévoir crédits budgétaires nécessaires y afférents.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Nombre de Membres du Bureau syndical

- En exercice :	27
- Présents :	22
- Procurations	
- Absents :	5
Ayant pris part au vote :	22
Date de la convocation :	26 Avril 2017

OBJET

Projet de mutualisation et sécurisation de l'alimentation en eau potable du périmètre du SIVOM SAGE et de la commune de MURET – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

L'an deux mil dix sept et le quinze Mai , le bureau syndical du SIVOM SAUDRUNE ARIEGE GARONNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège chemin des Carreaux à Roques , sous la présidence de Monsieur Alain BERTRAND.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BERTRAND – Jean Baptiste CASSETTA – Yves CADAS – Alain DELSOL – Marc DELSOUC – Daniel VIRAZEL – Serge PATRI – Alain AUBERT – Jean Claude GARAUD – Denis BEZIAT – Geneviève FABRE – Gérard POUSSOU – Guy BOUZI – Guy BERMOND – Jean Denis BOULOUCHE – François JACQUES – Daniel ESPINOSA – Stéphane CAZAUX – Alain MAREK – Etienne GASQUET – Régis BONNES - Bernard TISSEIRE

ABSENTS : MM Thierry SUAUD – Jean Paul ARBEY – Jean Claude ROUANE – Jean Marc BERGIA – André MORERE

Monsieur le Président expose au bureau syndical :

Compte tenu de la vulnérabilité et des difficultés de protection des points de captage en eau (puits de Jordanys et de Pinsaguel) et des conditions d'achat d'eau en gros (Usine de PSE - SMEA) pour couvrir les besoins de production du périmètre, les études préliminaires et du schéma directeur avaient conduit les élus de l'ancien SIVOM PAG à opter pour la création d'une nouvelle unité de production d'eau potable, à Saubens.

Grâce à la fusion des syndicats d'eau au 1^{er} janvier 2017, le SIVOM SAGE a étudié la mutualisation et la sécurisation des moyens de production et d'alimentation en eau potable sur le territoire couvrant les anciens périmètres de la rive gauche et de la rive droite, complétés de la ville de Muret. Ceci a permis de mettre en évidence les avantages suivants :

- Création d'une UTEP (mutualisée avec la Ville de Muret) de 20 000 m³/j, permettant d'alimenter à horizon 2030 la rive droite du SIVOM SAGE (ex PAG), et la partie Nord de Muret. Ainsi, la création de cette usine permet de maintenir l'usine de Muret à 10 000 m³/j, de ne plus avoir la nécessité de la renforcer à court terme (ou de prévoir une alimentation depuis l'usine de Roques, qui serait dans ce cas-là à renforcer également) et de fermer les puits de Jordanys et de Pinsaguel.
- La création de cette usine et du maillage avec le réseau de la rive droite permet également de sécuriser l'alimentation en eau potable de cette zone de Muret, et à terme potentiellement de Seysses et Frouzins (alimentation par Saubens ou par Muret).
- La création de cette usine au cœur du territoire du SIVOM SAGE et sur un point haut permet de limiter les renforcements de réseau.
- Le maintien de l'achat d'eau au SMEA via les ouvrages existants, pour disposer d'un secours sur le réseau de la rive droite, en cas de problème sur les ouvrages de production (convention de fourniture d'eau potable pour 200 000 m³ par an au minimum).

-
-
- **Détail des estimations avec mutualisation**
-

NATURE ET SITUATION DES TRAVAUX A REALISER	DIMENSION	LONGUEUR	Type de voirie	Coût unitaire	Coût estimatif des travaux HT
Prise en Garonne et Usine de Saubens					
Création prise d'eau et puits de pompage	1100 m3/h HMT 60m				750 000 €
Conduite eaux brute de la Garonne à l'usine de Saubens	Ø600 F	500 m	TN	400 €	200 000 €
Création d'une nouvelle usine à Saubens (avec bâche et 4000m3 et conduite eaux sales)	20 000 m3/j				12 000 000 €
Pompage Usine vers Réservoir de tête	1000 m3/h HMT 20m				350 000 €
Conduite d'alimentation - usine vers réservoir de tête	Ø600 F	500 m	200m chaussée simple, 300 m TN	448 €	224 000 €
MONTANT TOTAL Prise en Garonne et Usine de Saubens					13 524 000 €
Stockage au réservoir de Saubens/Muret					
Réservoir sur tour à Saubens/Muret	3 000 m3 TP 26 m			1 000 €	3 000 000 €
MONTANT TOTAL Stockage à Saubens/Muret					3 000 000 €
Connexion Réservoir de Saubens / Labarthe					
Liaison entre le réservoir de Saubens et la ville de Villate en Ø500 F	Ø500 F	2650ml	1750 m chemin, 900m chaussée simple	350 € (données SD PAG)	927 500 €
Liaison entre la ville de Villate et Pins-Justaret en Ø450 F	Ø450 F	1300 ml	1300m chaussée simple	410 € (données SD PAG)	533 000 €
Liaison entre la ville de Pins-Justaret et Villate en Ø350 F	Ø350 F	750 ml	750m terrain naturel	240 € (données SD PAG)	180 000 €

MONTANT TOTAL connexion Saubens / Labarthe					1 640 500 €
Alimentation de la commune de Muret					
Liaison entre le réservoir de Saubens et le réseau structurant du nord de Muret par une canalisation en Ø500mm	Ø500 F	770 m	630m chaussée simple, 140 TN	455 €	350 700 €
Scénario 1.1 Traversée de la Garonne en souille par une canalisation en Ø500mm	Ø500 F	90 m	Traversée de la Garonne		420 000 €
Scénario 1.2 Traversée de la Garonne sous le lit du fleuve en Ø500mm (forage dirigé)	Ø500 F	90 m	Traversée de la Garonne		520 000 €
Réducteur de pression	regard, régulateur et vanne				30 000 €
MONTANT TOTAL Alimentation de la commune de Muret - Scénario 1b.1					800 700 €
MONTANT TOTAL Alimentation de la commune de Muret - Scénario 1b.2					900 700 €
Alimentation de la commune d'EAUNES					
Etat Actuel				0 €	0 €
Alimentation du réservoir de Seysses					
Renforcement de la conduite en Ø200 F au nord de Muret par une conduite en Ø500 F	Ø500 F	830 m	chaussée simple	470 €	390 100 €
Liaison entre le réseau structurant au nord de Muret et le réservoir de Seysses par un Ø500 F	Ø500 F	3 400 m	650m chaussée simple, 2750m RD	559 €	1 900 500 €
MONTANT TOTAL Alimentation du réservoir de Seysses					2 290 600 €
Renforcement des réserves					
Augmentation de la capacité de stockage du réservoir de Ferrane	750 m3 au sol			700 €	525 000 €
Augmentation de la capacité de stockage du réservoir de Seysses	3 500 m3 TP 35m			1 000 €	3 500 000 €
Augmentation de la capacité de stockage du réservoir de Roques	2 000 m3 TP 32m			1 250 €	2 500 000 €
Augmentation de la capacité de stockage du réservoir de Villeneuve	1 250 m3 TP 35m				

MONTANT TOTAL Renforcement des réserves					6 525 000 €
Création d'une prise d'eau en Garonne pour l'usine de Roques					
Création d'une prise d'eau en Garonne pour l'usine de Roques					3 000 000 €
MONTANT TOTAL Création d'une prise d'eau en Garonne					3 000 000 €
Réhabilitation de l'usine de Naverre					
Réhabilitation de l'usine de Naverre (sous réserve du diag GC, données issues du SD AEP)					1 800 000 €
Création d'une prise d'eau de secours dans la Louge (données issues du SD AEP)					1 260 000 €
MONTANT TOTAL Usine de Naverre					3 060 000 €
MONTANT TOTAL (Bas) programme complet					33 940 800 €

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au bureau syndical :

- d'approuver la réalisation de ces travaux
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

DECI

DDECISION :

SON

OUI L'exposé de son président et après en avoir délibéré, le bureau syndical décide :

- d'approuver la réalisation de ces travaux
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Le PRESIDENT
ALAIN BERTRAND

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En sous Préfecture le : 19.05.17
Date de Publication le : 19.05.17